

Image not found or type unknown



Modification du droit de garde

Par **helios**, le **17/07/2012** à **16:44**

Bonjour,rnrnA la suite d'une mutation professionnelle, je dois déménager.rnMes enfants de 14 et 16 ans qui vivent en garde alternée avec moi et leur père ne souhaitent pas me suivre.rnIls désirent vivre chez leur père. J ai trouvé un accord avec celui ci ,garde des enfants 2 we sur 3 et la moitié des vacances.rnMes enfants restent à moitié à ma charge financière puisque je vais abonder le compte -joint que nous avons gardé afin d 'aider leur père financièrement.Ils restent affiliés à ma caisse de sécurité sociale.rnPuis je encore prétendre au supplément familial de Traitement?rnrnMerci rnrnhelios